

Groupe départemental des directeurs

Jeudi 12 octobre 2023



Membres présents : Mme Meisse (Adasen), Mme Rivier (IEN), Mme Maguelonne Mestre (IEN), Bertrand Boiron & Maëlle Laurent (directeurs et représentants du SE-Unsa), 3 représentants du SNUipp-FSU, 1 représentante FO, 1 représentant CGT, 9 directeurs et directrices ligériens désignés par les IEN et les 3 référents directeurs.

I) Liste d'aptitude et formation des directeurs 2023/2024

Un décret du 14 août 2023, découlant de la Loi Rilhac, précise les missions des directeurs et les possibilités d'accéder à la fonction par la liste d'aptitude.

(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047968636>)

Cette liste d'aptitude doit désormais **être sollicité tous les 3 ans** par les directrices et directeurs. Il n'y a **plus de reconduction automatique**. Tous les directrices et directeurs en place depuis au moins trois années scolaires **doivent compléter un formulaire Colibri** (voir courrier du 12/10 sur I-Prof).

Pour les premières demandes d'inscription sur liste d'aptitude à la direction d'école, les premières modalités restent semblables aux années précédentes : avis de l'IEN puis commission départementale. En revanche, il est désormais demandé aux collègues qui postulent de suivre une formation de 90h avant le premier mouvement pour que l'IA-Dasen valide leur inscription sur cette liste (*sauf pour les collègues ayant été directeurs pendant au moins trois ans dans leur carrière*).

Les représentants des personnels présents et les directeurs désignés par les IEN ont fait de leur **étonnement et de leur incompréhension suite à la demande de l'administration de fournir un CV et une lettre de motivation pour renouveler leur inscription** sur cette liste d'aptitude après parfois de très longues années de direction sans discontinuité. **Le SE-Unsa a rappelé qu'alors que le Ministère prônait l'allégement des tâches de direction depuis plusieurs années (sic), cette demande était tout simplement incompréhensible et infondée.** M. Basset (*chef de la division des personnels*) a reconnu avoir reçu un grand nombre de mails de directeurs suite à la parution du formulaire Colibri ce même jour.

Le SE-Unsa a interrogé l'administration sur la possibilité de refuser un renouvellement si la lettre de motivation ne convenait pas. Mme Meisse (ADASEN) nous a répondu que tout le monde serait reconduit, qu'il n'y aurait **pas de refus pour des directrices et directeurs déjà en place**. Elle a également avancé que cette demande institutionnelle pourrait, selon elle, conduire chacun à « s'interroger sur ses motivations » en tant que directeurs.

Néanmoins, après échanges, Mme Meisse (ADASEN) **a fait le choix de rendre facultatif la transmission d'un CV et d'une lettre de motivation**. Le formulaire Colibri sera corrigé sous peu. Il est donc urgent d'attendre avant de compléter le formulaire de réinscription sur liste d'aptitude.

Les demandes d'inscription ou de renouvellement de la liste **d'aptitude peuvent s'effectuer jusqu'au 31 octobre**. La commission départementale se tiendra le 29 novembre 2023. Les directeurs participant à ce jury pourront se voir rembourser leurs frais de déplacements cette année.

L'évaluation des directrices et directeurs mentionnés également dans ce décret du 14 août 2023 n'a pas encore été davantage précisée au niveau du Ministère. À cette heure, l'inspection académique est **en attente d'une nouvelle circulaire et de décrets d'application** (contenus, attendus, etc.).



II) Formation initiale et continue des directeurs

Mme Rivier (IEN) a pris la succession de Mme Viera quant au suivi de la formation des directeurs.

a) Nouveaux directeurs :

90h de formation « initiale » entre la demande d'inscription sur liste d'aptitude et le mouvement des personnels puis 78h de formation « continuée » pour ceux ayant obtenus un poste de direction pour la première fois.

Calendrier 2023/2024 :

Formation initiale : 3 semaine entières (lundi au vendredi, 6h par jour, mercredi en distanciel) :

du 11 au 15 décembre ; du 15 au 19 janvier ; du 29 janvier au 02 février 2024.

Formation continuée : 10 jours (entre septembre et décembre) + 3 jours en fin d'année.

du 14 septembre au 22 septembre puis 11-12 octobre et 7 novembre

puis 3 jours en fin d'année (gestion de crises) : 11 au 13 juin (mercredi en présentiel) ou 18 au 20 juin (mercredi en présentiel).

Attention si la formation n'est pas suivie en entier, l'IA-Dasen fera le choix de maintenir ou non le collègue sur la liste d'aptitude selon les motifs (maladie, ...) ou la durée de l'absence.

b) Formation continue 2023 / 2024 :

- 12h de formation possible par directeurs.
- Base du volontariat : 1 105 journées proposées : 557 journées retenues (dont 404 avec remplacements).
- 13 thématiques au lieu de 10 l'an dernier.
- Toutes les formations auront lieu à Saint-Étienne.
- Mercredis matin très peu sollicités !
- Toutes les demandes ont été solutionnées sauf 2 collègues qui ont fait le choix de ne participer qu'à une journée de formation.
- Droits et devoirs des fonctionnaires : thème demandé académiquement mais peu demandé.
Gestion de crise : peu d'inscrits (6) alors que thématique très intéressante.

Nouvelles inscriptions proposées, même pour directeurs ayant déjà 12h de formation.



III) Evaluation des écoles : bilan de la campagne 2022-2023

73 écoles ont été évaluées l'an dernier. Ces évaluations suivent trois temps forts :

- Une 1^{ère} étape d'auto-évaluation (sous la coordination de la direction d'école).
- Une 2^e étape avec les « regards extérieurs d'évaluateurs » : conforter, renforcer l'auto-évaluation.
- Une 3^e étape avec un retour et une présentation de l'analyse réalisée par les évaluateurs.

Les directeurs présents ayant connus une évaluation d'école l'an dernier font ressortir plusieurs points saillants :

- Le temps accordé par l'IA pour l'auto-évaluation (9h deduits des 18h de formation) est bien en deçà des heures réellement utilisées. Mme l'Adasen a répondu que la majorité des autres départements octroyaient moins d'heures que la Loire...
- Les évaluateurs (équipes de 5 ou 6 comprenant notamment des IEN, des CPC, des directeurs d'école déchargés) ont été jugés particulièrement bienveillants.
- Le bilan de l'analyse des évaluateurs pointait les points d'appui et certains points d'amélioration. Cela pourra enrichir le prochain projet d'école.

Bilan concernant les évaluateurs d'école :

- 64 personnes sollicitées dans les équipes en 2022/2023.
- Les équipes sont appelées à rester stables durant deux années.
- Les directrices et directeurs déchargés à temps complet ont tous été sollicités pour devenir évaluateur, sans aucune contrepartie (temps octroyé, indemnités, etc).
- Aucune obligation réglementaire de devenir évaluateur malgré les pressions hiérarchiques.
- Le nombre d'écoles évaluées explose cette année. Les évaluateurs passeront de 2/3 écoles à 8 à 10 écoles pour cette année scolaire...
- La volonté de ne pas faire intervenir les évaluateurs dans un secteur proche conduit à des déplacements de 90 kilomètres (soit 180 km aller-retour). L'Adasen fait remarquer que les frais d'hébergement peuvent être pris en charge...



III) Mission des directeurs référents :

Les trois collègues directeurs (Claire Cornut, Mickaël Dejoint & Marie-Andrée Perrin) ont souhaité poursuivre leurs missions :

- Accompagnement des directeurs (lettres d'infos, diffusion ressources sur site départemental, réponses aux mails) ;
- Accompagnement des nouvellement nommés, titulaires comme faisant fonction ;
- Accompagnement individualisé des directeurs selon contextes particuliers (rural, REP,...).

IV) Projets NEFLE :

Quatre millions d'euros sont disponibles pour l'académie pour 3 ans. Pour le moment, il n'y a pas eu de refus de projets pour raisons financières. La mention de concertations avec les communes et la notion de projets pluri-annuels sont importantes pour validation.

46 projets ont été proposés dans la Loire jusqu'à présent (dont 35 pour 1^{er} degré, dont 2 écoles privées).

Organisation financière : L'argent vient en priorité aux communes (avec signatures de convention) ou parfois le rectorat est intermédiaire (avec certains projets de la commune de Saint-Etienne notamment).

Maëlle LAURENT & Bertrand BOIRON